

**ETABLISSEMENT PUBLIC DE GESTION
DE L'AEROPORT DE VATRY**
Siège social : Europort Vatry - Bâtiment administratif
Rue Louis Blériot - 51320 BUSSY LETTRE
Immatriculation au RCS de Châlons-en-Champagne n°820 964 260

Nombre de membres

En exercice : **12**

Présents ou représentés : **7**

Ayant reçu mandat : **4**

Absents : **0**

Excusés : **5**

DELIBERATION n° CA25-12-227

**REUNION DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION**

DU 5 décembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 5 décembre à 14 h 30, le Conseil d'administration de l'Etablissement Public de Gestion de l'Aéroport de Vatry, sur convocation du Président en date du 27 novembre 2025, s'est réuni au Département de la Marne :

**Membres à voix délibérative présents
ou représentés :**

M. Jean-Marc ROZE
M. Charles DE COURSON
Mme Frédérique SCHULTHESS
M. Rudy NAMUR
M. Christian BRUYEN
M. Vincent VERSTRAETE
M. Jacques JESSON

Avant reçu mandat :

M. Rudy NAMUR donne pouvoir à
Mme Marie-Noëlle GABET
M. Christian BRUYEN donne pouvoir à
M. Jean-Marc ROZE
M. Vincent VERSTRAETE donne pouvoir à
M. Philippe SALMON
M. Jacques JESSON donne pouvoir à
M. Pierre POUPART

Excusés :

M. Jean-Pierre FORTUNÉ
M. Julien VALENTIN
M. Thibaut DUCHÈNE
M. Arnaud ROBINET
M. Philippe PICHERY

**Membres à voix consultative présents
ou représentés :**

M. Fabrice PAUQUET

Excusés :

M. Bruno GANTELET
M. Christian AUBERTIN

Assistant également à la réunion :

Mme Sabine GALICHER
Mme Marie-Noëlle GABET
M. Philippe SALMON
M. Pierre POUPART
M. Didier KURZ
M. Lénaïc LEROY

Mme Valérie HATSCH
M. Frédéric DEPREZ
Mme Céline THOMAS
M. David VASSEUR
M. Daniel FRIZOT
Mme Nathalie KALBÉ
Mme Sonia PIERRARD

Selon l'article 4-2 des statuts, le Conseil d'administration ne peut valablement délibérer qu'en présence de la moitié au moins de ses membres. Sept (7) membres à voix délibérative étant présents ou représentés, le Conseil d'administration peut donc valablement délibérer.

OBJET DE LA PRESENTE DELIBERATION

Approbation du procès-verbal des délibérations du 17 octobre 2025.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- Vu le Code général des collectivités territoriales ;
- Vu la délibération du Conseil Départemental de la Marne n° SE-05-I-09 du 13 Mai 2016 relative à la création de l'Etablissement Public de Gestion de l'Aéroport de Vatry ;
- Vu les statuts de l'Etablissement Public de Gestion de l'Aéroport de Vatry ;
- Vu le procès-verbal des délibérations du Conseil d'administration du 17 octobre 2025 ;

APRES EN AVOIR DELIBERE

- **APPROUVE** le procès-verbal des délibérations du Conseil d'administration du 17 octobre 2025 joint en annexe.

VOTES

Pour : 7
Contre : 0
Abstention : 0

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'administration.

Le Président,
Jean-Marc ROZE

Certifié exécutoire le

Compte tenu de :

- La transmission en préfecture le : 19/12/2025
- La publication sur le site www.xcr-airport.com le : 22/12/2025

**ETABLISSEMENT PUBLIC DE GESTION
DE L'AEROPORT DE VATRY**
Siège social : Europort Vatry - Bâtiment administratif
Rue Louis Blériot - 51320 BUSSY LETTRE
Immatriculation au RCS de Châlons-en-Champagne n°820 964 260

PV CA25-10

Nombre de membres

En exercice : **12**

Présents ou représentés : 8

Ayant reçu mandat : 2

Absents : 0

Excusés : 4

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS

**REUNION DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION**

DU 17 octobre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 17 octobre à 14 h 30, le Conseil d'administration de l'Etablissement Public de Gestion de l'Aéroport de Vatry, sur convocation du Président en date du 25 septembre 2025, s'est réuni au Département de la Marne :

**Membres à voix délibérative présents
ou représentés :**

M. Jean-Marc ROZE
M. Charles DE COURSON
Mme Frédérique SCHULTHESS
M. Rudy NAMUR
M. Christian BRUYEN
M. Julien VALENTIN
M. Vincent VERSTRAETE
M. Arnaud ROBINET

Ayant reçu mandat :

M. Vincent VERSTRAETE donne pouvoir à
M. Philippe SALMON
M. Arnaud ROBINET donne pouvoir à
M. Jean-Marc ROZE

Excusés :

M. Jean-Pierre FORTUNÉ
M. Thibaut DUCHÈNE
M. Jacques JESSON
M. Philippe PICHERY

**Membres à voix consultative présents
ou représentés :**

M. Fabrice PAUQUET

Excusés :

M. Bruno GANTELET
M. Christian AUBERTIN

Assistent également à la réunion :

Mme Christine FRANZIN
Mme Sabine GALICHER
M. Charles GERMAIN
Mme Marie-Noëlle GABET
M. Cyril LAURENT
M. Philippe SALMON
M. Didier KURZ
M. Lénaïc LEROY

M. Frédéric DEPREZ
M. David VASSEUR
M. Maxime GAILLARD
M. Daniel FRIZOT
Mme Nathalie KALBÉ
Mme Sonia PIERRARD

La séance est ouverte par M. le Président, qui annonce les membres excusés à la séance et constate que le Conseil d'Administration peut valablement délibérer (8 membres présents ou représentés).

M. le Président rappelle l'ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal des délibérations du 27 juin 2025 ;
 2. Présentation et approbation de la DM2 du budget primitif 2025 ;
 3. Approbation du renouvellement du marché de prestations de services : Formations des pompiers du SSLIA et du SPRA de l'EPGAV ;
 4. Approbation de la passation du marché de prestations de services : Accompagnement externalisé sur les aspects de la réglementation européenne 139/2014, sécurité et conformité aéroportuaire de l'EPGAV ;
 5. Point sur l'activité 2025 ;
 6. Questions diverses.
-

1. Approbation du procès-verbal des délibérations du 27 juin 2025

Délibération CA25-10-223

Le procès-verbal des délibérations du Conseil d'Administration du 27 juin 2025 joint en annexe est approuvé à l'unanimité.

2. Présentation et approbation de la DM2 du budget primitif 2025

Délibération n° CA25-10-224

M. Frizot (consultant RYDGE) présente et commente la décision modificative n°2 du budget primitif 2025.

Concernant la section d'exploitation : le total des dépenses prévues à la DM1 du budget 2025 passent de 11 002 573,86 € à 11 190 632,39 €, soit une augmentation de 188 058.53 €.

L'évolution des charges se décompose de la manière suivante :

- + 145 727,53 € suite à l'augmentation des charges de personnel (réajustement des effectifs, passage de CDD en CDI, tuilage lié aux départs à la retraite, ...);

XCR AIRPORT

Rue Louis Blériot, 51320 Bussy-Lettrée – France
Tel : +33 3 26 64 82 57 • Port : +33 7 60 60 47 65

Accusé de réception en préfecture
051-820964260-20251205-CA25_12_227-DE
Reçu le 19/12/2025

The facility is the property of



- + 94 403,00 € liés à un ajustement des charges exceptionnelles correspondant à un litige prud'hommal ;
- - 52 072 € concernant une économie sur les charges à caractère général (TVA récupérable).

Le total des recettes prévues dans la DM1 du budget 2025 passe de 10 689 341,80 € à 10 877 400,33 €, soit un accroissement de 188 058,53 €.

L'inscription de nouvelles recettes s'explique par la réévaluation de la taxe aéroport et la reprise au résultat de la subvention d'investissement de la région Grand-Est. L'amortissement sur les investissements correspondants a commencé en 2025.

Un point sera fait en fin d'année au regard de l'activité de l'aéroport.

Concernant la section d'investissement :

Les dépenses d'investissement nouvelles s'élèvent à 93 852,00 € ; il s'y ajoute une dépense d'ordre (reprise de subvention au résultat) pour 70 251,53 €.

Le compte 10 a été réajusté à la baisse de 164 103,53 €.

M. le Président aborde les deux points suivants :

- 1/ l'acquisition d'un appareil d'imagerie à rayons X et les garanties associées ;
 - 2/ la possibilité d'un accompagnement de la Région Grand-Est sur l'acquisition de ce matériel.
- M. Pauquet précise que le renouvellement de cet équipement pour la sécurité des marchandises est indispensable compte tenu de l'obsolescence de l'équipement actuel.
- M. Kurz indique que la Région Grand-Est est favorable pour accompagner l'aéroport XCR et qu'un PPI est souhaité pour avoir une visibilité sur les investissements envisagés en 2026.

M. Valentin demande si M. Pauquet a une visibilité sur les investissements réglementaires à venir.

M. Pauquet précise que les investissements suivants seront indispensables :

- ILS (Instrument Landing System) : système d'aide à l'atterrissement aux instruments ;
- Mise en conformité du balisage de la piste (dans la continuité des travaux engagés dans le cadre de la certification européenne de l'aéroport) ;
- Des études sont en cours concernant la mise en conformité de la raquette de retournement qui n'est plus conforme pour les aéronefs de catégories E et F (nouvelle réglementation européenne). Pour mémoire des travaux avaient déjà été effectués en 2022 dans ce cadre.

Le Conseil d'administration approuve, à l'unanimité, la DM2 du budget primitif 2025.

3. Approbation du renouvellement du marché de prestations de services : Formations des pompiers du SSLIA et du SRPA de l'EPGAV

Délibération CA25-10-225

M. Pauquet explique que le marché relatif à la formation des pompiers du SSLIA (Service de Sauvetage et de Lutte contre l'Incendie des Aéronefs) et du SPRA (Service de Prévention du Risque Animalier) a pour objectifs de garantir la conformité réglementaire et le maintien des compétences opérationnelles des agents au regard du niveau d'intervention requis sur XCR Airport dans le respect des références réglementaires.

Les caractéristiques du marché seraient les suivantes :

- Durée : 4 ans ;
- LOT 1 : formations du SSLIA (Formations initiale et continue des agents et chefs de manœuvre, PSLCIA (Principe de Sauvetage et de Lutte contre les Incendies d'Aéronefs), formations périodiques feu sous pression) ;
- LOT 2 : formations du SPRA (Formations initiale et continue, permis de chasser, reconnaissance des espèces animales, référant Prévention du Risque Animalier) ;
- Enjeux : la conformité réglementaire, la sécurité du site, la professionnalisation avec des formations certifiantes ;
- Coût : estimation à 174 K€.

M. de Courson demande si une prise en charge par un centre de formation du type CNFPT est possible ?

Mme Kalbé précise que le statut privé des salariés de l'EPGAV n'ouvre pas droit aux formations du CNFPT.

M. de Courson demande si une prise en charge peut être faite par un centre de type OPCO ?

Mme Kalbé répond que les formations via le FIATA sont prises en charge mais avec un décalage d'exercice comptable.

Le Conseil d'administration, approuve à l'unanimité, le renouvellement du marché de prestations de services : Formations des pompiers du SSLIA et du SRPA de l'EPGAV.

4. Approbation de la passation du marché de prestations de services : Accompagnement externalisé sur les aspects de la réglementation européenne 139/2014, sécurité et conformité aéroportuaire de l'EPGAV.

Délibération CA25-10-226

M. Pauquet explique que dans le cadre du règlement désigné EU 139/2014 et pour répondre aux exigences de l'EASA (Agence Européenne pour la Sécurité Aérienne), un accompagnement en matière de sécurité, de conformité, et d'ingénierie aéroportuaire est indispensable pour l'EPGAV puisqu'il ne dispose pas des ressources nécessaires en interne.

Les caractéristiques du marché :

- Durée : 3 ans
- Coût : estimation à 135 K€.

Le Conseil d'administration approuve, à l'unanimité, la passation du marché de prestations de services : Accompagnement externalisé sur les aspects de la réglementation européenne 139/2014, de sécurité et de conformité aéroportuaire de l'EPGAV.

5. Point sur l'activité 2025

M. PAUQUET dresse le bilan de l'activité à fin septembre 2025 :

- Activité passagers -11% /2024 : baisse du taux de remplissage suite aux annonces faites par Ryanair au printemps 2025. Cependant les vols de la saison hiver devraient permettre un meilleur taux de remplissage à fin 2025. Certains vols de militaires opérés en 2024 étaient exceptionnels ce qui impact également l'activité 2025.
- Légère baisse des mouvements d'entraînement : -3% /2024 et mouvements cargo : -1% / 2024
- Baisse de 5% du tonnage de fret avionné : cette baisse s'explique par la fin du contrat avec une compagnie et l'arrivée tardive de la compagnie FTL Airlines sur la plateforme.

M. Pauquet indique qu'il est toujours en discussion avec 2 compagnies majeures et qu'une nouvelle compagnie opère déjà des vols sur XCR depuis juin 2025.

M. le Président demande si l'avitaillleur a fait un effort sur le tarif du kérosène ?

M. Pauquet précise qu'en effet un accord a été conclu avec une compagnie aérienne et qu'un autre est en passe de l'être.

Des précisions quant au chiffre d'affaires sont apportées par M. Pauquet notamment l'amélioration du chiffre d'affaires/tonne en comparaison avec 2024.

M. le Président se félicite de cette situation.

→ Développement envisagé pour 2026 :

- La compagnie FTL Airlines basée à Vatry prévoit de doubler sa capacité avec l'arrivée d'un 2^{ème} avion tout cargo ;
- Un projet d'implantation d'un client MRO au sein du Hangar de maintenance et d'un terrain de 30 000 m² est à l'étude.

M. le Président indique qu'avec M. Bruyen et le Directeur de l'aéroport des rendez-vous sont programmés prochainement concernant le développement de la plateforme.

M. le Président informe l'assemblée que l'année devrait s'achever avec un déficit d'exploitation s'élevant à environ 650 k€.

M. le Président demande également si les créances clients font toujours l'objet de relances dans le cadre du recouvrement.

Mme Kalbé répond par l'affirmative.

M. le Président évoque la possibilité du versement d'une dotation complémentaire en investissement début 2026, la décision devant préalablement faire l'objet d'une délibération de l'assemblée départementale.

M. le Président indique qu'un travail est en cours quant à l'évolution du mode de gestion et de gouvernance de l'aéroport.

M. de Courson avance l'hypothèse d'une avance d'actionnaires en compte courant.

M. Valentin demande si la constitution d'une SA à capitaux publics serait envisageable.

M. Pauquet ajoute qu'un changement de forme juridique pourrait attirer des nouvelles compagnies.

En conclusion, M. le Président demande l'assentiment des membres au sujet des points susmentionnés, l'assemblée est favorable à l'unanimité.

M. le Président demande à M. Deprez de se rapprocher du service juridique du département de la Marne pour étude de ces potentielles évolutions.

6. Questions diverses.

M. Deprez demande sur quelles hypothèses d'activité repose la DM2.

M. Pauquet explique une baisse de l'activité training, une stabilité du nombre des passagers et un tonnage cargo proche des 12000/12500 tonnes, au lieu des 15000 tonnes prévues dans la DM 1 et des 18000 tonnes prévues au budget primitif 2025.

M. le Président fait remarquer à l'assemblée les évolutions positives avec l'amélioration de la marge sur le fret et le bon niveau de recouvrement des créances.

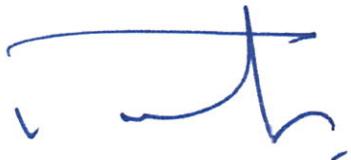
M. Valentin demande si un comparatif avec d'autres aéroports est possible ?

M. Pauquet met en avant les spécificités de l'aéroport, véritable interlocuteur unique, avec une optimisation des ressources internes par leur polyvalence et l'internalisation de certaines prestations (handling, traitements cargo dans des temps très courts, ...) qui rend difficile les comparaisons.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15h30.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'administration.

**Le Président,
Jean-Marc Roze**



Accusé de réception en préfecture
051-820964260-20251205-CA25_12_227-DE
Reçu le 19/12/2025

**ETABLISSEMENT PUBLIC DE GESTION
DE L'AEROPORT DE VATRY**
**Siège social : Europort Vatry - Bâtiment administratif
Rue Louis Blériot - 51320 BUSSY LETTREE**

Immatriculation au RCS de Châlons-en-Champagne n°820 964 260

Nombre de membres

En exercice : **12**

Présents ou représentés : **7**

Ayant reçu mandat : **4**

Absents : **0**

Excusés : **5**

DELIBERATION n° CA25-12-228

**REUNION DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION**

DU 5 décembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 5 décembre à 14 h 30, le Conseil d'administration de l'Etablissement Public de Gestion de l'Aéroport de Vatry, sur convocation du Président en date du 27 novembre 2025, s'est réuni au Département de la Marne :

**Membres à voix délibérative présents
ou représentés :**

M. Jean-Marc ROZE
M. Charles DE COURSON
Mme Frédérique SCHULTHESS
M. Rudy NAMUR
M. Christian BRUYEN
M. Vincent VERSTRAETE
M. Jacques JESSON

Ayant reçu mandat :

M. Rudy NAMUR donne pouvoir à
Mme Marie-Noëlle GABET
M. Christian BRUYEN donne pouvoir à
M. Jean-Marc ROZE
M. Vincent VERSTRAETE donne pouvoir à
M. Philippe SALMON
M. Jacques JESSON donne pouvoir à
M. Pierre POUPART

Excusés :

M. Jean-Pierre FORTUNÉ
M. Julien VALENTIN
M. Thibaut DUCHÈNE
M. Arnaud ROBINET
M. Philippe PICHERY

**Membres à voix consultative présents
ou représentés :**

M. Fabrice PAUQUET

Excusés :

M. Bruno GANTELET
M. Christian AUBERTIN

Assistant également à la réunion :

Mme Sabine GALICHER
Mme Marie-Noëlle GABET
M. Philippe SALMON
M. Pierre POUPART
M. Didier KURZ
M. Lénaïc LEROY

Mme Valérie HATSCH
M. Frédéric DEPREZ
Mme Céline THOMAS
M. David VASSEUR
M. Daniel FRIZOT
Mme Nathalie KALBÉ
Mme Sonia PIERRARD

Selon l'article 4-2 des statuts, le Conseil d'administration ne peut valablement délibérer qu'en présence de la moitié au moins de ses membres. Sept (7) membres à voix délibérative étant présents ou représentés, le Conseil d'administration peut donc valablement délibérer.

OBJET DE LA PRESENTE DELIBERATION

Présentation et adoption de la décision modificative n°3 du budget primitif 2025.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- Vu le Code général des collectivités territoriales ;
- Vu la délibération du Conseil Départemental de la Marne n° SE-05-I-09 du 13 Mai 2016 relative à la création de l'Etablissement Public de Gestion de l'Aéroport de Vatry ;
- Vu les statuts de l'Etablissement Public de Gestion de l'Aéroport de Vatry ;
- Considérant la nécessité de modifier le Budget Primitif 2025 en y incluant la Décision Modificative n° 3 ;

APRES EN AVOIR DELIBERE

- **ADOpte** la Décision Modificative n°3 du Budget Primitif 2025 :

Budget 2025 – Section de fonctionnement

1. Section de fonctionnement

Dépenses	Budget + DM1 + DM2	DM3	Budget actualisé
011 Charges à caractère général	4 452 812.00	30 164.00	4 482 976.00
012 Charges de personnel	5 720 634.53	9 000.00	5 729 634.53
65 Autres charges	150.00		150.00
66 Charges financières	357 000.00	-5 904.00	351 096.00
67 Chages exceptionnelles	166 608.86	46 445.00	213 053.86
68 Dotation aux provisions	150 000.00		150 000.00
042 Opérations d'ordre	343 427.00		343 427.00
023 Virement section investissement			
Total	11 190 632.39	79 705.00	11 270 337.39
Recettes			
013 Atténuation de charges	36 000.00		36 000.00
70 Produits services	6 922 932.00	-858 366.00	6 064 566.00
74 Subventions	3 725 568.00	954 000.00	4 679 568.00
76 Produits financiers	300.00		300.00
77 Produits exceptionnels	122 348.80	-15 929.00	106 419.80
042 Opérations d'ordre	70 251.53		70 251.53
Total avant report	10 877 400.33	79 705.00	10 957 105.33
002 Report N-1	313 232.06		313 232.06
TOTAL	11 190 632.39	79 705.00	11 270 337.39

2. Section d'investissement

Dépenses	Budget + DM1+ DM2	DM3	Budget actualisé
10 Dotation	1 870 744.60	-34 938.00	1 835 806.60
13 Subvention			
16 Emprunt	155 000.00		155 000.00
20 Immobilisations incorporelles	155 600.00	1 250.00	156 850.00
21 Immobilisations corporelles	618 944.00	33 688.00	652 632.00
27 Immobilisations financières			
040 Opérations d'ordre	70 251.53		70 251.53
Total dépenses	2 870 540.13	0.00	2 870 540.13
Recettes			
13 Subvention	160 789.27		160 789.27
16 Emprunt	940.00		940.00
20 Immobilisations incorporelles			
21 Immobilisations corporelles			
27 Immobilisations financières			
021 Virement section exploitation			
040 Opérations d'ordre	343 427.00		343 427.00
Total 1	505 156.27	0.00	505 156.27
002 Report N-1	2 365 383.86		2 365 383.86
Total 2	2 870 540.13	0.00	2 870 540.13

VOTES

Pour : 7

Contre : 0

Abstention : 0

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'administration.

Le Président,
Jean-Marc ROZE

Certifié exécutoire le

Compte tenu de :

- La transmission en préfecture le : 19/12/2025
- La publication sur le site www.xcr-airport.com le : 22/12/2025

ETABLISSEMENT PUBLIC DE GESTION
DE L'AEROPORT DE VATRY

Siège social : Aéroport de Vatry – Bâtiment administratif rue Louis Blériot – 51320 BUSSY-LETTREE
Immatriculation au RCS de Châlons-en-Champagne n° 820 964 260

DM n°3 - BUDGET PRIMITIF 2025

Nombre de membres en exercice : 12

Nombre de membres présents : 7

Nombre de suffrages exprimés : 7

Votes :

- Pour : 7
- Contre : 0
- Abstention : 0

Date de convocation :

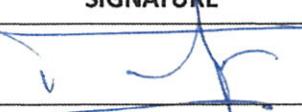
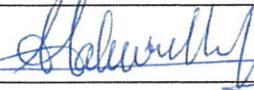
Présenté par le Directeur Général, Monsieur Fabrice PAUQUET

Et délibéré par le Conseil d'Administration,

Réuni en session

A Châlons en Champagne, le 05 décembre 2025

Les membres :

NOM	REPRÉSENTATION	SIGNATURE
Jean-Marc ROZE	/	
Christian BRUYEN	Donne pouvoir à M. Jean-Marc ROZE	
Charles DE COURSON	/	
Frédérique SCHULTHESS	/	
Jean-Pierre FORTUNÉ	/	Excusé
Rudy NAMUR	Donne pouvoir à Mme Marie-Noëlle GABET	
Julien VALENTIN	/	Excusé
Vincent VERSTRAETE	Donne pouvoir à M. Philippe SALMON	
Thibaut DUCHÈNE	/	Excusé
Jacques JESSON	Donne pouvoir à M. Pierre POUPART	
Arnaud ROBINET	Donne pouvoir à M. David CHATILLON	Excusé
Philippe PICHERY	/	Excusé

Certifié exécutoire par le Directeur, compte tenu de la transmission en préfecture,

Le, 19/12/2025 A,

Accusé de réception en préfecture
051-820964260-20251205-CA25_12_228-DE
Reçu le 19/12/2025

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Numéro SIRET 82096426000013	COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT Ets Public de gestion Aéroport de Vatry - EPIC
--	--

POSTE COMPTABLE DE : AGENT COMPTABLE AEROPORT DE VATRY

EPIC

M. 4 (1)

Décision modificative 3 (2)

BUDGET : BUDGET PRINCIPAL (3)

ANNEE 2025

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 43 ou M. 49.

(2) Préciser s'il s'agit du budget supplémentaire ou d'une décision modificative.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

Modalités de vote du budget	3
-----------------------------	---

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	4
A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres	5
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	7
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	9
B2 - Balance générale du budget - Recettes	10

III - Vote du budget

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses	12
A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes	14
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	15
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	16
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	17

IV - Annexes

A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Sans Objet
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	Sans Objet
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	Sans Objet
A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations	Sans Objet
A3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
A4.1 - Equilibre des opérations financières	18
A4.2 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	20
A4.3 - Equilibre des opérations financières - Recettes	Sans Objet
A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1)	Sans Objet
A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1)	Sans Objet
A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1)	Sans Objet
A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1)	Sans Objet
A6 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A7 - Détail des opérations pour compte de tiers	Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.5 - Etat des marchés de partenariat	Sans Objet
B1.6 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.7 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel	Sans Objet
C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie	Sans Objet
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2)	Sans Objet
C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3)	Sans Objet

D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures	21
--------------------------	----

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M. 49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Accusé de réception en préfecture
051-820964260-20251205-CA25_12_228-DE
Reçu le 19/12/2025

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
- sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

IV – La comparaison s'effectue par rapport au budget de l'exercice (4).

V – Le présent budget a été voté (5) avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

(4) Budget de l'exercice = budget primitif + budget supplémentaire + décision modificative, s'il y a lieu.

(5) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
VUE D'ENSEMBLE		A1

EXPLOITATION

	DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	79 705,00
	+	+
REPO	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00
REPORTS	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTÉ (2)	(si déficit) 0,00
	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)	79 705,00
		79 705,00

INVESTISSEMENT

	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	0,00
	+	+
REPO	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00
REPORTS	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (2)	(si solde négatif) 0,00
	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	0,00
		0,00

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	79 705,00	79 705,00
----------------------------	------------------	------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement à l'étape budgétaire de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET					II
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES					A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
011	Charges à caractère général	4 452 812,00	0,00	30 164,00	30 164,00	4 482 976,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	5 720 634,53	0,00	9 000,00	9 000,00	5 729 634,53
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	150,00	0,00	0,00	0,00	150,00
Total des dépenses de gestion des services		10 173 596,53	0,00	39 164,00	39 164,00	10 212 760,53
66	Charges financières	357 000,00	0,00	-5 904,00	-5 904,00	351 096,00
67	Charges exceptionnelles	166 608,86	0,00	46 445,00	46 445,00	213 053,86
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	150 000,00		0,00	0,00	150 000,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		10 847 205,39	0,00	79 705,00	79 705,00	10 926 910,39
023	Virement à la section d'investissement (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	343 427,00		0,00	0,00	343 427,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		343 427,00		0,00	0,00	343 427,00
TOTAL		11 190 632,39	0,00	79 705,00	79 705,00	11 270 337,39

+

D 002 RESULTAT REPORTÉ OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	11 270 337,39
---	----------------------

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
013	Atténuations de charges	36 000,00	0,00	0,00	0,00	36 000,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	6 922 932,00	0,00	-858 366,00	-858 366,00	6 064 566,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	3 725 568,00	0,00	954 000,00	954 000,00	4 679 568,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		10 684 500,00	0,00	95 634,00	95 634,00	10 780 134,00
76	Produits financiers	300,00	0,00	0,00	0,00	300,00
77	Produits exceptionnels	122 348,80	0,00	-15 929,00	-15 929,00	106 419,80
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		10 807 148,80	0,00	79 705,00	79 705,00	10 886 853,80
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	70 251,53		0,00	0,00	70 251,53
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		70 251,53		0,00	0,00	70 251,53
TOTAL		10 877 400,33	0,00	79 705,00	79 705,00	10 957 105,33

+

R 002 RESULTAT REPORTÉ OU ANTICIPE (2)	313 232,06
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	11 270 337,39
---	----------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)	273 175,47
---	------------

Accusé de réception en préfecture
051-820964260-20251205-CA25_12_228-DE
Reçu le 19/12/2025

(1) Cf. Modalités de vote I.

(2) Incrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(5) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(6) $DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043$.

(7) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, M. 41 et M. 43.

(8) Solde de l'opération $DE 023 + DE 042 - RE 042$ ou solde de l'opération $RI 021 + RI 040 - DI 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES					II A3
--	--	--	--	--	----------

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
20	Immobilisations incorporelles	155 600,00	0,00	1 250,00	1 250,00	156 850,00
21	Immobilisations corporelles	618 944,00	0,00	33 688,00	33 688,00	652 632,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	774 544,00	0,00	34 938,00	34 938,00	809 482,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 870 744,60	0,00	-34 938,00	-34 938,00	1 835 806,60
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	155 000,00	0,00	0,00	0,00	155 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	2 025 744,60	0,00	-34 938,00	-34 938,00	1 990 806,60
45...	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	2 800 288,60	0,00	0,00	0,00	2 800 288,60
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	70 251,53		0,00	0,00	70 251,53
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	70 251,53		0,00	0,00	70 251,53
	TOTAL	2 870 540,13	0,00	0,00	0,00	2 870 540,13

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTÉ OU ANTICIPE (2)	0,00
=	
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 870 540,13

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
13	Subventions d'investissement	160 789,27	0,00	0,00	0,00	160 789,27
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	160 789,27	0,00	0,00	0,00	160 789,27
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	940,00	0,00	0,00	0,00	940,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	940,00	0,00	0,00	0,00	940,00
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	161 729,27	0,00	0,00	0,00	161 729,27
021	Virement de la section d'exploitation (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	343 427,00		0,00	0,00	343 427,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	343 427,00		0,00	0,00	343 427,00
	TOTAL	505 156,27	0,00	0,00	0,00	505 156,27

Accusé de réception en préfecture
051-820964260-20251205-CA25_12_228-DE

Reçu le 19/12/2025

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTÉ OU ANTICIPE (2)	2 365 383,86
=	
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 870 540,13

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

AUTOFINANCEMENT PRÉVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (8)	273 175,47
---	------------

(1) Cf. Modalités de vote I.

(2) Incrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) $DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043$.

(5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

(7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) Solde de l'opération $DE 023 + DE 042 - RE 042$ ou solde de l'opération $RI 021 + RI 040 - DI 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET			II
BALANCE GENERALE DU BUDGET			B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	30 164,00		30 164,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	9 000,00		9 000,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00		0,00
66	Charges financières	-5 904,00	0,00	-5 904,00
67	Charges exceptionnelles	46 445,00	0,00	46 445,00
68	Dot. Amortist, dépréciat ⁴ , provisions	0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (4)	0,00		0,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		0,00	0,00
Dépenses d'exploitation – Total		79 705,00	0,00	79 705,00

+

D 002 RESULTAT REPORTÉ OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	79 705,00
---	------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	-34 938,00	0,00	-34 938,00
13	Subventions d'investissement reçues	0,00	0,00	0,00
14	<i>Prov. Réglementées, amort. dérogatoires</i>		0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat ⁶ (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	1 250,00	0,00	1 250,00
21	Immobilisations corporelles (6)	33 688,00	0,00	33 688,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Dépréciation des immobilisations</i>		0,00	0,00
39	<i>Dépréciat⁶ des stocks et en-cours</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à répartir plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
Dépenses d'investissement – Total		0,00	0,00	0,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTÉ OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00
---	-------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

Accuse de réception en préfecture
051-820964260-20251205-CA25_12_228-DE

Reçu le 19/12/2025

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
BALANCE GENERALE DU BUDGET		B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	-858 366,00		-858 366,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	954 000,00		954 000,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00		0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	-15 929,00	0,00	-15 929,00
78	Reprise amort., dépréciat° et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes d'exploitation – Total		79 705,00	0,00	79 705,00

+	R 002 RESULTAT REPORTÉ OU ANTICIPE	0,00
=		

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	79 705,00
--	-----------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement reçues	0,00	0,00	0,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		0,00	0,00
29	Dépréciation des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
491	Dépréciations des comptes de clients		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation		0,00	0,00
Recettes d'investissement – Total		0,00	0,00	0,00

+	R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTÉ OU ANTICIPE	0,00
=		

AFFECTION AUX COMPTES 106	0,00
=	

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00
--	------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
- (4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
- (6) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, en M. 41 et en M. 43.

III – VOTE DU BUDGET			III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES			A1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général (5) (6)	4 452 812,00	30 164,00	30 164,00
6021	Matières consommables	4 150,00	0,00	0,00
60221	Combustibles et carburants	76 300,00	0,00	0,00
604	Achats d'études, prestations de services	22 000,00	0,00	0,00
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie	627 000,00	0,00	0,00
6063	Fournitures entretien et petit équip't	43 225,00	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	8 800,00	0,00	0,00
6066	Carburants	6 500,00	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	138 775,00	0,00	0,00
607	Achats de marchandises	1 514,00	0,00	0,00
611	Sous-traitance générale	1 025 750,00	0,00	0,00
6122	Crédit-bail mobilier	11 697,00	0,00	0,00
6132	Locations immobilières	163 000,00	0,00	0,00
6135	Locations mobilières	238 000,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	6 300,00	0,00	0,00
61521	Entretien, réparations bâtiments publics	117 806,00	0,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	158 393,00	0,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	2 900,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	195 126,00	19 265,00	19 265,00
6161	Multirisques	63 489,00	0,00	0,00
6162	Assurance obligatoire dommage construct°	34 020,00	0,00	0,00
6168	Autres	200,00	0,00	0,00
618	Divers)	5 751,00	0,00	0,00
6226	Honoraires	128 644,00	0,00	0,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	9 900,00	0,00	0,00
6231	Annonces et insertions	4 600,00	0,00	0,00
6233	Foires et expositions	52 678,00	0,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	4 455,00	0,00	0,00
6237	Publications	1 100 000,00	0,00	0,00
6238	Divers	540,00	0,00	0,00
6241	Transports sur achats	3 300,00	0,00	0,00
6242	Transports sur ventes	5 940,00	0,00	0,00
6251	Voyages et déplacements	20 600,00	2 042,00	2 042,00
6256	Missions	4 000,00	0,00	0,00
6257	Réceptions	1 387,00	0,00	0,00
6261	Frais d'affranchissement	6 042,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	38 008,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	500,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	13 200,00	0,00	0,00
6288	Autres	1 400,00	0,00	0,00
635111	Cotisat° Foncière des Entreprises	79 448,00	8 857,00	8 857,00
635112	Cotisat° Valeur Ajoutée Entreprises	10 224,00	0,00	0,00
63514	Taxe sur les véhicules de société	2 000,00	0,00	0,00
6354	Droits d'enregistrement et de timbre	1 250,00	0,00	0,00
6358	Autres droits	14 000,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	5 720 634,53	9 000,00	9 000,00
6211	Personnel intérimaire	246 368,00	0,00	0,00
6311	Taxe sur les salaires	70 882,00	0,00	0,00
6333	Particip. employeurs format° pro. cont.	186 060,00	0,00	0,00
6334	Particip. employeurs effort construct°	28 400,00	0,00	0,00
6335	Versts libératoires exonérat° taxe appr.	19 000,00	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	1 806,00	0,00	0,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	0,00	9 000,00	9 000,00
6411	Salaires, appointements, commissions	3 564 978,00	0,00	0,00
6412	Congés payés	123 150,00	0,00	0,00
6413	Primes et gratifications	35 125,53	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	1 009 245,00	0,00	0,00
6452	Cotisations aux mutuelles	85 008,00	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	217 974,00	0,00	0,00

Accusé de réception en préfecture
051-820964260-20251205-CA25_12_228-DE
Reçu le 19/12/2025

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
6458	Cotisat ^o autres organismes sociaux	42 946,00	0,00	0,00
6472	Versements aux comités d'entreprise	24 955,00	0,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	11 000,00	0,00	0,00
648	Autres charges de personnel	53 737,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits (7)	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	150,00	0,00	0,00
6542	Créances éteintes	150,00	0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65)		10 173 596,53	39 164,00	39 164,00
66	Charges financières (b) (8)	357 000,00	-5 904,00	-5 904,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	356 000,00	-5 904,00	-5 904,00
666	Pertes de change	1 000,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	166 608,86	46 445,00	46 445,00
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	69 205,86	-3 000,00	-3 000,00
678	Autres charges exceptionnelles	97 403,00	49 445,00	49 445,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat^o (d) (9)	150 000,00	0,00	0,00
6817	Dot. dépréc. actifs circulants	150 000,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (e) (10)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (f)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e + f		10 847 205,39	79 705,00	79 705,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>	0,00	0,00	0,00
042	<i>Opérat^o ordre transfert entre sections (11) (12)</i>	343 427,00	0,00	0,00
6811	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	343 427,00	0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		343 427,00	0,00	0,00
043	<i>Opérat^o ordre intérieur de la section</i>	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		343 427,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		11 190 632,39	79 705,00	79 705,00

+

RESTES A REALISER N-1 (13)	0,00
+	
D 002 RESULTAT REPORTÉ OU ANTICIPE (13)	0,00
=	
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	79 705,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailer les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.

(7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 4 et en M. 43.

(8) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(10) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(11) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.

(12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(13) Inscrir en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

Accusé de réception en préfecture
051-820964260-20251205-CA25_12_228-DE
Reçu le 19/12/2025

III – VOTE DU BUDGET			III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES			A2

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges (5)	36 000,00	0,00	0,00
64198	Autres remboursements	36 000,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	6 922 932,00	-858 366,00	-858 366,00
706	Prestations de services	6 125 337,00	-822 172,00	-822 172,00
7083	Locations diverses	677 595,00	-25 286,00	-25 286,00
7088	Autres produits activités annexes	120 000,00	-10 908,00	-10 908,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	3 725 568,00	954 000,00	954 000,00
74	Subventions d'exploitation	3 725 568,00	954 000,00	954 000,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 013 + 70 + 73 + 74 + 75		10 684 500,00	95 634,00	95 634,00
76	Produits financiers (b)	300,00	0,00	0,00
766	Gains de change	300,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	122 348,80	-15 929,00	-15 929,00
7718	Autres produits except. opérat° gestion	120 628,80	-15 929,00	-15 929,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	1 720,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (7)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d		10 807 148,80	79 705,00	79 705,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (8) (9)	70 251,53	0,00	0,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	70 251,53	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		70 251,53	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		10 877 400,33	79 705,00	79 705,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 002 RESULTAT REPORTÉ OU ANTICIPE (10)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	79 705,00
---	------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (11)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailer les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 699 n'existe pas en M. 49.

(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, M. 41 et M. 43.

(7) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043*.

(9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Incrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(11) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES				B1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	155 600,00	1 250,00	1 250,00
2031	Frais d'études	0,00	1 250,00	1 250,00
2051	Concessions et droits assimilés	155 600,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	618 944,00	33 688,00	33 688,00
2135	Installations générales, agencements	9 865,00	0,00	0,00
2154	Matériel industriel	417 285,00	8 860,00	8 860,00
2181	Installat° générales, agencements	100 000,00	9 109,00	9 109,00
2182	Matériel de transport	62 386,00	0,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	21 407,00	8 219,00	8 219,00
2184	Mobilier	2 620,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	5 381,00	7 500,00	7 500,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		774 544,00	34 938,00	34 938,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 870 744,60	-34 938,00	-34 938,00
1021	Dotation	1 870 744,60	-34 938,00	-34 938,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	155 000,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	150 000,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	5 000,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		2 025 744,60	-34 938,00	-34 938,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		2 800 288,60	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8)	70 251,53	0,00	0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur	70 251,53	0,00	0,00
13912	Sub. équipt cpté résult. Régions	70 251,53	0,00	0,00
	Charges transférées	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		70 251,53	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		2 870 540,13	0,00	0,00
+				
RESTES A REALISER N-1 (10)				0,00
+				
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTÉ OU ANTICIPE (10)				0,00
=				
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES				0,00

(1) Détailer les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) cf. Modalités de vote, I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.

(8) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Incrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES				B2

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
13	Subventions d'investissement	160 789,27	0,00	0,00
1312	Subv. équipt Régions	160 789,27	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		160 789,27	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	940,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		940,00	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		161 729,27	0,00	0,00
021	<i>Virement de la section d'exploitation</i>	0,00	0,00	0,00
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7)</i>	343 427,00	0,00	0,00
28031	<i>Frais d'études</i>	4 010,00	0,00	0,00
2805	<i>Licences, logiciels, droits similaires</i>	111 422,00	0,00	0,00
28135	<i>Installations générales, agencements, ..</i>	48 859,00	0,00	0,00
28153	<i>Installations à caractère spécifique</i>	1 986,00	0,00	0,00
28154	<i>Matériel industriel</i>	40 400,00	0,00	0,00
28181	<i>Installations générales, agencements</i>	20 243,00	0,00	0,00
28182	<i>Matériel de transport</i>	45 937,00	0,00	0,00
28183	<i>Matériel de bureau et informatique</i>	23 086,00	0,00	0,00
28184	<i>Mobilier</i>	11 156,00	0,00	0,00
28188	<i>Autres</i>	36 328,00	0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		343 427,00	0,00	0,00
041	<i>Opérations patrimoniales (8)</i>	0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		343 427,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		505 156,27	0,00	0,00

+

RESTES A REALISER N-1 (9)	0,00
	+
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTÉ OU ANTICIPE (9)	0,00
	=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00

(1) Détailer les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) cf. Modalités de vote, I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DE 042.

(7) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(9) Incrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES	A4.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS

Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)

	Pour mémoire, budget précédent (BP+BS+DM)	Propositions nouvelles	Vote	Total (2)
	(a)		(b)	(c = a + b)
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	2 365 383,86	0,00	0,00	2 365 383,86
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	0,00	0,00	0,00	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	2 365 383,86	0,00	0,00	2 365 383,86

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)

	Pour mémoire, budget précédent (BP+BS+DM)	Propositions nouvelles		Total (2)	Vote
	(a)		(b)	(c = a + b)	
Affectation au 106 (C)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	2 365 383,86	0,00	0,00	2 365 383,86	
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	2 365 383,86	0,00	0,00	2 365 383,86	

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Pour mémoire, budget précédent (BP+BS+DM)	Propositions nouvelles	Vote	Total (2)
	(a)		(b)	(c = a + b)
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)	0,00	-34 938,00	-34 938,00	-34 938,00
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)	0,00	0,00	0,00	0,00
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	0,00	34 938,00	34 938,00	34 938,00

Ets Public de gestion Aéroport de Vatry - EPIC - BUDGET PRINCIPAL - DM - 2025

(1) Eléments à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique, lors de cette séance ou lors d'une séance précédente.

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Seuls les crédits de l'exercice sont pris en compte donc hors RAR. Le détail est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

IV – ANNEXES			IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES			A4.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
	DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B	I 0,00	-34 938,00	II -34 938,00
	16 Emprunts et dettes assimilées (A)	0,00	0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00	0,00
	Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)	0,00	-34 938,00	-34 938,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>			
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves			
1021	Dotation	0,00	-34 938,00	-34 938,00
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00

(1) Détailer les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1) ,

A le

(1) .

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

Certifié exécutoire par (1) , compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A ,le

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,...

(2) L'assemblée délibérante étant : .

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

**ETABLISSEMENT PUBLIC DE GESTION
DE L'AEROPORT DE VATRY**
Siège social : Europort Vatry - Bâtiment administratif
Rue Louis Blériot - 51320 BUSSY LETTREE
Immatriculation au RCS de Châlons-en-Champagne n°820 964 260

Nombre de membres

En exercice : **12**

Présents ou représentés : **7**

Ayant reçu mandat : **4**

Absents : **0**

Excusés : **5**

DELIBERATION n° CA25-12-230

**REUNION DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION**

DU 5 décembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 5 décembre à 14 h 30, le Conseil d'administration de l'Etablissement Public de Gestion de l'Aéroport de Vatry, sur convocation du Président en date du 27 novembre 2025, s'est réuni au Département de la Marne :

**Membres à voix délibérative présents
ou représentés :**

M. Jean-Marc ROZE
M. Charles DE COURSON
Mme Frédérique SCHULTHESS
M. Rudy NAMUR
M. Christian BRUYEN
M. Vincent VERSTRAETE
M. Jacques JESSON

Ayant reçu mandat :

M. Rudy NAMUR donne pouvoir à
Mme Marie-Noëlle GABET
M. Christian BRUYEN donne pouvoir à
M. Jean-Marc ROZE
M. Vincent VERSTRAETE donne pouvoir à
M. Philippe SALMON
M. Jacques JESSON donne pouvoir à
M. Pierre POUPART

Excusés :

M. Jean-Pierre FORTUNÉ
M. Julien VALENTIN
M. Thibaut DUCHÈNE
M. Arnaud ROBINET
M. Philippe PICHERY

**Membres à voix consultative présents
ou représentés :**

M. Fabrice PAUQUET

Excusés :

M. Bruno GANTELET
M. Christian AUBERTIN

Assistant également à la réunion :

Mme Sabine GALICHER
Mme Marie-Noëlle GABET
M. Philippe SALMON
M. Pierre POUPART
M. Didier KURZ
M. Lénaïc LEROY

Mme Valérie HATSCH
M. Frédéric DEPREZ
Mme Céline THOMAS
M. David VASSEUR
M. Daniel FRIZOT
Mme Nathalie KALBÉ
Mme Sonia PIERRARD

Selon l'article 4-2 des statuts, le Conseil d'administration ne peut valablement délibérer qu'en présence de la moitié au moins de ses membres. Sept (7) membres à voix délibérative étant présents ou représentés, le Conseil d'administration peut donc valablement délibérer.

OBJET DE LA PRESENTE DELIBERATION

Approbation de la reconduction d'une ligne de trésorerie de 500 K€ à la Banque Postale.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- Vu le Code général des collectivités territoriales ;
- Vu la délibération du Conseil Départemental de la Marne n° SE-05-I-09 du 13 Mai 2016 relative à la création de l'Etablissement Public de Gestion de l'Aéroport de Vatry ;
- Vu les statuts de l'Etablissement Public de Gestion de l'Aéroport de Vatry ;
- Considérant que l'actuelle ligne de trésorerie de la Banque Postale arrive à échéance le 19 mars 2026 et qu'il convient de reconduire le principe d'utilisation des lignes de trésorerie pour le bon fonctionnement de l'établissement ;
- Considérant qu'il est nécessaire d'assurer le financement du fonctionnement de l'Etablissement Public de Gestion de l'Aéroport de Vatry ;

APRES EN AVOIR DELIBERE,

- **AUTORISE** la reconduction de la ligne de trésorerie de 500k€ à la Banque Postale qui arrive à échéance en mars 2026 ;
- **AUTORISE** le Directeur de l'Etablissement Public de Gestion de l'Aéroport de Vatry à souscrire auprès des organismes financiers, les lignes de trésorerie correspondantes au bénéfice de l'Etablissement Public de Gestion de l'Aéroport de Vatry suivant les conditions des offres retenues, et à signer toute pièce relative à ce dossier ;
- **AUTORISE** le Directeur de l'Etablissement Public de Gestion de l'Aéroport de Vatry à mobiliser et à rembourser la trésorerie selon les besoins de l'Etablissement Public de Gestion de l'Aéroport de Vatry.

VOTES

Pour : 7

Contre : 0

Abstention : 0

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'administration.

Le Président,
Jean-Marc ROZE

Certifié exécutoire le

Compte tenu de :

- La transmission en préfecture le : 19/12/2025
- La publication sur le site www.xcr-airport.com le : 22/12/2025

Accusé de réception en préfecture
051-820964260-20251205-CA25_12_230-DE
Reçu le 19/12/2025

**ETABLISSEMENT PUBLIC DE GESTION
DE L'AEROPORT DE VATRY**
Siège social : Europort Vatry - Bâtiment administratif
Rue Louis Blériot - 51320 BUSSY LETTRE
Immatriculation au RCS de Châlons-en-Champagne n°820 964 260

Nombre de membres

En exercice : **12**
Présents ou représentés : 7
Ayant reçu mandat : 4
Absents : 0
Excusés : 5

DELIBERATION n° CA25-12-231

**REUNION DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION**
DU 5 décembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 5 décembre à 14 h 30, le Conseil d'administration de l'Etablissement Public de Gestion de l'Aéroport de Vatry, sur convocation du Président en date du 27 novembre 2025, s'est réuni au Département de la Marne :

**Membres à voix délibérative présents
ou représentés :**

M. Jean-Marc ROZE
M. Charles DE COURSON
Mme Frédérique SCHULTHESS
M. Rudy NAMUR
M. Christian BRUYEN
M. Vincent VERSTRAETE
M. Jacques JESSON

Ayant reçu mandat :

M. Rudy NAMUR donne pouvoir à
Mme Marie-Noëlle GABET
M. Christian BRUYEN donne pouvoir à
M. Jean-Marc ROZE
M. Vincent VERSTRAETE donne pouvoir à
M. Philippe SALMON
M. Jacques JESSON donne pouvoir à
M. Pierre POUPART

Excusés :

M. Jean-Pierre FORTUNÉ
M. Julien VALENTIN
M. Thibaut DUCHÈNE
M. Arnaud ROBINET
M. Philippe PICHERY

**Membres à voix consultative présents
ou représentés :**

M. Fabrice PAUQUET

Excusés :

M. Bruno GANTELET
M. Christian AUBERTIN

Assistant également à la réunion :

Mme Sabine GALICHER
Mme Marie-Noëlle GABET
M. Philippe SALMON
M. Pierre POUPART
M. Didier KURZ
M. Lénaïc LEROY

Mme Valérie HATSCH
M. Frédéric DEPREZ
Mme Céline THOMAS
M. David VASSEUR
M. Daniel FRIZOT
Mme Nathalie KALBÉ
Mme Sonia PIERRARD

Selon l'article 4-2 des statuts, le Conseil d'administration ne peut valablement délibérer qu'en présence de la moitié au moins de ses membres. Sept (7) membres à voix délibérative étant présents ou représentés, le Conseil d'administration peut donc valablement délibérer.

OBJET DE LA PRESENTE DELIBERATION

Adoption des tarifs publics 2026.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- Vu le Code général des collectivités territoriales ;
- Vu la délibération du Conseil Départemental de la Marne n° SE-05-I-09 du 13 Mai 2016 relative à la création de l'Etablissement Public de Gestion de l'Aéroport de Vatry ;
- Vu les statuts de l'Etablissement Public de Gestion de l'Aéroport de Vatry ;
- Considérant que les tarifs publics 2026 ont été adaptés et mis à jour en lien avec le développement de l'activité et tels que présentés en séance.

APRES EN AVOIR DELIBERE

- **ADOpte** les tarifs publics 2026 ci-joints en annexe afin qu'ils puissent être mis en application.

VOTES

Pour : 7

Contre : 0

Abstention : 0

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'administration.


Le Président,
Jean-Marc ROZE

Certifié exécutoire le
Compte tenu de :

- La transmission en préfecture le : 19/12/2025
- La publication sur le site www.xcr-airport.com le : 22/12/2025

Annexe à la délibération

N° CA25-12-2xx du 05/12/2025

GRILLE TARIFAIRES 2026
Redevances et Prestations
Applicables au 1^{er} janvier 2026

Établissement Public de Gestion de l'Aéroport de Vatry
Rue Louis Blériot
51320 BUSSY LETTRÉE

REDEVANCES AERONAUTIQUES	5
I. REDEVANCES D'ATERRISSAGE	5
TARIFS DE BASE	5
FORFAIT AEROCLUBS - PROPRIETAIRES PRIVES	5
TARIFS VOLS D'ENTRAINEMENTS	5
II. REDEVANCE DE BALISAGE	6
III. REDEVANCES DE STATIONNEMENT	6
IV. REDEVANCE D'OUVERTURE EXCEPTIONNELLE	6
V. REDEVANCES PASSAGERS	6
VI. REDEVANCE D'ASSISTANCE AUX PERSONNES A MOBILITE REDUITE (PMR)	6
VII. REDEVANCES LDCS	7
EXONERATIONS REDEVANCES PASSAGERS / PMR / LDCS	7
ASSISTANCES	8
I. FORFAIT ASSISTANCE VOL COMMERCIAL PASSAGERS	8
REDUCTIONS	9
MAJORATIONS	9
II. FORFAIT ASSISTANCE AVIATION GENERALE, D'AFFAIRE ET EVACUATION SANITAIRE	10
TARIFS DE BASE	10
REDUCTION	10
MAJORATIONS	11
III. FORFAIT ASSISTANCE TECHNIQUE AERONEFS EN ENTRAINEMENT	11
TARIF DE BASE	11
MAJORATIONS	11
IV. ELEVATION DU NIVEAU SSLIA	12
V. DEGIVRAGE	12
VI. AUTRES ASSISTANCES	12
VII. MISE A DISPOSITION AGENT EPGAV	13

VIII. AVITAILLEMENT	13
IX. ASSISTANCE CARGO	13
REDEVANCES EXTRA-AERONAUTIQUES	14
I. REDEVANCES DOMANIALES	14
II. REDEVANCES DOMANIALES COURTE DUREE	14
III. REDEVANCES POUR FILMS ET PRISES DE VUE	15
IV. REDEVANCES AFFICHAGE PUBLICITAIRE	15
V. REDEVANCES DE STATIONNEMENT SUR PARKINGS VEHICULES	16
FACTURATION	17
I. DISPOSITIONS GENERALES	17
II. REFERENCE AU IATA SGHA (2023) AHM 810 MAIN AGREEMENT »	17
III. DISPOSITIONS APPLICABLES EN MATIERE DE PRESTATIONS AERONAUTIQUES	17
IV. FACTURATION, DEBOURS, MODES ET DELAIS DE REGLEMENT	18
FACTURATION	18
MODES DE REGLEMENT	18
DELAIS DE REGLEMENT	19
V. RECLAMATIONS, RECOUVREMENT	19
VI. GARANTIES, CAUTION	19
VII. CONTENTIEUX	20
CONTACTS	21





L'équipe de XCR AIRPORT est à votre disposition pour vous informer sur les tarifs des redevances aéronautiques, ainsi que les exonérations applicables afin de prendre en compte les informations relatives à vos aéronefs et d'effectuer des simulations tarifaires.

Les redevances aéronautiques (atterrissement, stationnement, balisage et passagers) sont dues pour chaque mouvement par l'exploitant de l'aéronef.

Pour des raisons de sécurité et de sûreté, l'assistance aux aéronefs est obligatoire (certification EASA).

Les demandes d'assistance doivent être coordonnées avec le bureau des opérations de l'aéroport (contact en fin de document).

Tous les tarifs sont exprimés en euros hors taxes.

La masse de l'aéronef à prendre en compte pour le calcul des redevances est calculée d'après la masse maximale au décollage (MTOW) portée sur le certificat de navigabilité de l'aéronef, arrondie à la tonne supérieure, et/ou telle qu'elle apparaît sur le registre VERITAS de l'année en cours.

XCR AIRPORT

Rue Louis Blériot, 51320 Bussy-Lettrée – France
Tel : +33 3 26 64 82 57 • Port : +33 7 60 60 47 65

Accusé de réception en préfecture
www.xcr-airport.com
051-820964260-20251205-CA25_12_231-DE
Reçu le 19/12/2025

The facility is the property of



REDEVANCES AERONAUTIQUES

I. REDEVANCES D'ATERRISSAGE

Cette redevance est due par tout aéronef effectuant un atterrissage sur un aérodrome ouvert à la circulation aérienne publique.

Sont exonérés :

- Les aéronefs spécialement affectés aux déplacements des personnalités exerçant des fonctions dont la liste est établie par décision du Ministre Chargé de l'Aviation Civile ;
- Les aéronefs qui effectuent un atterrissage forcé sur l'aéroport en raison d'incidents techniques ou de circonstances atmosphériques défavorables ;

TARIFS DE BASE

Redevance d'atterrissage	Aéronef de MTOW >3T et ≤ 7T	65€
	Aéronef de MTOW ≤ 3 T	25€
	Aéroclubs Marnais de MTOW ≤ 3 T	Gratuit
	Aéronef de MTOW > 7T	9€ / tonne de MTOW
	Giravions (Article 5 de l'arrêté du 24 janvier 1956 – réduction de 50%).	4.5€ / tonne de MTOW

FORFAIT AEROCLUBS - PROPRIETAIRES PRIVES

Forfait annuel* - Aéronef de MTOW ≤ 7T (aéroclubs et propriétaires) <i>(Exploités à des fins exclusivement privées et non-commerciales)</i>	590€ / an Par propriétaire
Forfait annuel* - Aéro-clubs Marnais - Aéronef de MTOW >3T et ≤ 7T	295€ / an Par propriétaire

* Cette redevance forfaitaire comprend un nombre illimité d'atterrissages durant toute l'année. Cette redevance exclut le balisage et la redevance de stationnement.

* Il convient à chaque aéroclub et à chaque propriétaire privé de fournir à l'aéroport la preuve de propriété de chaque aéronef lors du paiement de cette redevance forfaitaire.

TARIFS VOLS D'ENTRAINEMENTS

Type de mouvement	Par tonne de MTOW
Atterrissage complet	4,50€
Touché	2,00€
Remise des gaz	1,00€
Accélération-Arrêt	4,50€

II. REDEVANCE DE BALISAGE

La redevance d'usage des dispositifs d'éclairage est due par tous les aéronefs qui effectuent un décollage ou un atterrissage sur un aéroport ouvert à la circulation aérienne publique, soit en horaire de nuit, soit de jour par mauvaise visibilité, à la demande du Commandant de bord ou pour raison de sécurité sur l'ordre de l'autorité responsable du fonctionnement du balisage.

Par atterrissage ou décollage, touché ou remise des gaz, accélération-arrêt	60,00€ par mouvement
---	----------------------

III. REDEVANCES DE STATIONNEMENT

La redevance est due par tout aéronef stationnant sur les surfaces destinées à cet usage.

La redevance de stationnement est calculée par heure de stationnement d'après la masse maximale (MTOW) de l'aéronef.

La durée de stationnement est décomptée pour tout aéronef entre l'heure d'atterrissage et l'heure de décollage, chaque heure commencée est due. La direction de l'aéroport établit le point de stationnement des aéronefs. Sont exemptés les aéronefs spécialement affectés aux déplacements des personnalités exerçant des fonctions, dont la liste est établie par décision du Ministre chargé de l'Aviation Civile.

	Par tonne et par heure
Aires de Trafic	0,40€
Aires Eloignées	0,25€
Stationnement longue durée (supérieur à 5j.) ou sous contrat	Sur devis préalable

IV. REDEVANCE D'OUVERTURE EXCEPTIONNELLE

Atterrissage ou de décollage hors horaires d'ouvertures du SNA, telles que publiées dans l'AIP France ou NOTAM et mise à disposition d'un agent AFIS	370€ Par mouvement
--	--------------------

V. REDEVANCES PASSAGERS

La redevance est due par passager au départ, pour l'usage des installations aménagées servant à l'embarquement, au débarquement et à l'accueil des passagers. Celle-ci est appliquée à tout transporteur exploitant un aéronef à des fins commerciales, ou par un aéronef de masse maximale au décollage supérieure ou égale à 4 tonnes qui n'est pas exploité à des fins commerciales.

	Par passager au départ
Vols nationaux, UE et internationaux (Zone Schengen ou hors Schengen)	7,00€

VI. REDEVANCE D'ASSISTANCE AUX PERSONNES A MOBILITE REDUITE (PMR)

La redevance est due par passager au départ, pour l'usage des installations aménagées servant à l'embarquement, au débarquement et à l'accueil des passagers. Celle-ci est appliquée à tout passager soumis à la redevance passager.

La redevance Personnes à Mobilité Réduite (PMR), est conforme au règlement N°1107/2006 du Parlement Européen et du Conseil du 05 juillet 2006 à effet au 1er juillet 2008.

	Par passager au départ
Redevance PMR	1,30€

VII. REDEVANCES LDCS

La redevance LDCS (Local Departure Control System – Système informatique à l'enregistrement et à l'embarquement) est due, par passager nécessitant un enregistrement au sein de l'aérogare.

	Par passager au départ
Utilisation du LDCS	0,80€

EXONERATIONS REDEVANCES PASSAGERS / PMR / LDCS

- Les personnels dont la présence à bord est directement liée au vol considéré (membres de l'équipage assurant le vol, agents de sûreté ou de police, accompagnateurs du fret) ;
- Les enfants de moins de 2 ans ;
- Les passagers en transit direct, effectuant un arrêt momentané sur un aéroport et repartant par le même aéronef avec un numéro de vol au départ identique au numéro de vol de l'aéronef à bord duquel ils sont arrivés ;
- Les passagers, reprenant leur vol après un atterrissage forcé en raison d'incidents techniques, de conditions atmosphériques défavorables ou de tout autre cas de force majeure.
- Les passagers d'un aéronef effectuant une évacuation sanitaire d'urgence.

ASSISTANCES

Les demandes d'assistance doivent être coordonnées avec le bureau des opérations de l'aéroport (contacts en dernière page).

I. FORFAIT ASSISTANCE VOL COMMERCIAL PASSAGERS

Le forfait d'assistance pour vol commercial passagers est obligatoire pour tous vols commerciaux comportant des passagers, à l'exception des vols d'aviation d'affaire pour lesquels un forfait spécifique est décrit plus loin.

Ce forfait comprend les services suivants :

Pour les passagers :

- L'enregistrement des passagers et délivrance de carte d'embarquement
- La pesée des bagages
- Le débarquement et/ou l'embarquement des passagers
- Le déchargement et/ou le chargement des bagages

Par avion de :	Arrivée et/ou Départ Avec PAX
20 à 50 sièges	750,00 €
51 à 100 sièges	950,00 €
101 à 120 sièges	1 200,00 €
121 à 150 sièges	1 500,00 €
151 à 200 sièges	1 900,00 €
201 à 230 sièges	1 950,00 €
231 à 280 sièges	2 350,00 €
281 à 320 sièges	2 950,00 €
321 à 380 sièges	3 650,00 €
Plus de 380 sièges	Sur devis

XCR AIRPORT

Rue Louis Blériot, 51320 Bussy-Lettrée – France
Tel : +33 3 26 64 82 57 • Port : +33 7 60 60 47 65

Accusé de réception en préfecture
051-820964260-20251205-CA25_12_231-DE
Reçu le 19/12/2025

The facility is the property of



Pour l'aéronef et l'équipage :

- ➔ L'assistance au placement de chaque aéronef et son calage
- ➔ Le GPU, pendant la durée de l'escale (maximum de 2h)
- ➔ Un escalier passagers
- ➔ L'accueil des équipages
- ➔ L'accès aux salons équipage et VIP
- ➔ L'accès internet (Wifi) et télévision satellite
- ➔ Le transport des équipages, si nécessaire, de et vers l'aérogare
- ➔ La manutention des bagages des équipages
- ➔ La fourniture des données météo
- ➔ La transmission des contacts pour les services de : catering, réservations d'hôtels, taxis, voitures de location
- ➔ L'envoi des messages de mouvements

MTOW (arrondi à la T >)	Technique *
0 à 50	360,00€
51 à 100	400,00€
101 à 200	450,00€
Plus de 200	520,00€

*L'escale technique consiste en une arrivée et un départ à vide ou en transit (sans débarquement/embarquement des passagers) et/ou fuel stop.

REDUCTIONS

En cas de programme de vols réguliers un contrat SGHA peut être conclu, prendre contact avec le bureau des opérations (contacts en fin de document).

MAJORATIONS

- ➔ Dimanche et Nuit (de 21h à 6h, heures locales) : 50%
- ➔ Fériés : 100%
- ➔ Annulation avec préavis inférieur à 24h : 100%
- ➔ Annulation avec préavis compris entre 24h et 48h : 50%
- ➔ Pénalité retard du vol supérieur à 1h (préavis < à 4h) : 25%
- ➔ Pénalité retard du vol supérieur à 2h par heure de retard (préavis < à 4h) : 50%
- ➔ Charges exceptionnelles hors tarifs publics (sur Devis)

II. FORFAIT ASSISTANCE AVIATION GENERALE, D'AFFAIRE ET EVACUATION SANITAIRE

TARIFS DE BASE

MTOW (arrondi à la T >)	Forfait
Moins de 3 T	100,00€
De 3 à 4T	130,00€
De 5 à 6T	275,00€
De 7 à 10T	330,00€
De 11 à 25T	440,00€
Plus de 25T	750,00€

Ce forfait comprend les services suivants :

Pour les passagers :

- L'accueil des passagers
- L'usage des installations terminales et l'accès aux salons équipage et VIP
- L'accès internet (Wifi)
- L'utilisation des moyens de sûreté selon les directives en vigueur
- Le transport des passagers entre l'aéronef et l'aérogare
- La manutention des bagages

Pour l'aéronef et l'équipage :

- L'assistance au placement de chaque aéronef et son calage
- L'accueil des équipages
- La mise à disposition d'un escabeau passager pendant les mouvements d'équipage
- L'accès aux salons équipage et VIP
- L'accès internet (Wifi)
- Le transport des équipages entre l'avion et l'aérogare
- La manutention des bagages des équipages
- La fourniture des données météo
- La transmission des contacts pour les services : catering, réservations d'hôtels, taxis, voitures de location
- L'utilisation des moyens de sûreté selon les directives en vigueur
- L'envoi de messages de mouvements

Ce forfait exclut l'assistance GPU.

REDUCTION

Dans le cadre de vols n'ayant pas de passager au départ et à l'arrivée (ferry-ferry), une réduction de 50% sera appliquée sur le tarif de base.

MAJORATIONS

- Dimanche et Nuit (de 21h à 6h, heures locales) : 50%
- Fériés : 100%
- Annulation avec préavis inférieur à 24h : 100%
- Annulation avec préavis compris entre 24h et 48h : 50%
- Pénalité retard du vol supérieur à 1h (préavis < à 4h) : 25%
- Pénalité retard du vol supérieur à 2h par heure de retard (préavis < à 4h) : 50%
- Assistance particulière VVIP (sur Devis)

III. FORFAIT ASSISTANCE TECHNIQUE AERONEFS EN ENTRAINEMENT

TARIF DE BASE

MTOW (arrondi à la T >)	Forfait
< 3 T	80,00€
3 à 4 T	130,00€
De 5 à 6 T	165,00€
De 7 à 10 T	220,00€
De 11 à 25 T	275,00€
De 26 à 50 T	385,00€
> 50 T	500,00€

Ce forfait comprend :

- La redevance de stationnement pour 2h
- Un escabeau passager pendant les mouvements d'équipage
- L'assistance au placement de chaque aéronef et son calage
- L'accueil des équipages
- Le transport des équipages entre l'avion et l'aérogare
- L'utilisation des moyens de sûreté selon les directives en vigueur
- L'usage des installations terminales
- La fourniture des données météo
- L'envoi de messages de mouvements
- L'accès au salon équipage
- L'accès internet (Wifi)
- Coordination des demandes de catering, réservations d'hôtels, taxis, voitures de location

Ce forfait exclut l'assistance GPU.

MAJORATIONS

- Dimanche et Nuit (de 21h à 6h, heures locales) : 50%
- Fériés : 100%
- Annulation avec préavis inférieur à 24h : 100%
- Annulation avec préavis compris entre 24h et 48h : 50%
- Pénalité retard du vol supérieur à 1h (préavis < à 4h) : 25%
- Pénalité retard du vol supérieur à 2h par heure de retard (préavis < à 4h) : 50%

IV. ELEVATION DU NIVEAU SSLIA

Le niveau SSLIA de référence en vigueur sur XCR AIRPORT est le Niveau 7.

Un opérateur aérien peut demander une élévation du niveau SSLIA afin de bénéficier d'un niveau de sécurité supérieur pour un vol. Si cette demande est réalisable, cette prestation sera facturée de la façon suivante :

Demande de niveau SSLIA supérieur au niveau requis par la réglementation	
Demande de niveau 8, 9	
a. préavis de 7 jours	1700€ par demande
b. préavis < à 7 jours	Cotation à la demande

V. DEGIVRAGE

Prestations	Le litre de produit
380,00€	3,50€

VI. AUTRES ASSISTANCES

*Toute période commencée est due.

Désignation	Unité	Prix *
GPU	Par demi-heure	70,00€
Airstart	Par start	275,00€
Vide toilette	Simple point	140,00€
	Multiples points	220,00€
Service eau	Simple point	150,00€
	Multiples points	220,00€
Pastillage	Forfait pose par aéronef	120,00€
Surveillance aéronef	Jour (minimum 6h)	600,00€
	Nuit (minimum 6h)	900,00€
	Férié (minimum 6h)	1200,00€
Repoussage	Par unité	180,00 €
Escalier passagers (maintenance)	Par heure	50,00€
	Par jour	350,00€
Escabeau de travail	Par heure	25,00€
	Par jour	180,00€
Nacelle	Par jour	Sur devis
Gonflage de roue à l'azote	Par roue	100,00€
Café, eau chaude	Forfait	20,00€
Glaçons	Sac	15,00€
Accompagnement en véhicule côté piste	Par heure (minimum 1 heure)	55,00€
Ménage avion	Sur devis préalable	

XCR AIRPORT

Rue Louis Blériot, 51320 Bussy-Lettrée – France
 Tel : +33 3 26 64 82 57 • Port : +33 7 60 60 47 65

Accusé de réception en préfecture
 051-820964260-20251205-CA25_12_231-DE
 Reçu le 19/12/2025

The facility is the property of



VII. MISE A DISPOSITION AGENT EPGAV

- ➔ Minimum de perception : 1 unité (toute heure commencée est due)
- ➔ Majoration de 100% entre 21h00 et 08h00 si demande spécifique du client

Désignation	Unité	Euros HT
Main d'œuvre agent	Heure	55,00 €
Formateur interne EPGAV (hors mise à disposition de la salle)	Sur devis préalable	
Service IT	Sur devis préalable	
Accompagnement pour visite de groupe	Sur devis préalable	

VIII. AVITAILLEMENT

Le service de l'avitaillement est délégué à World Fuel Aviation Services (contacts en fin de document).

IX. ASSISTANCE CARGO

Grille tarifaire cargo disponible sur demande (contact en fin de document).

XCR AIRPORT

Rue Louis Blériot, 51320 Bussy-Lettrée – France

Tel : +33 3 26 64 82 57 • Port : +33 7 60 60 47 65

Accusé de réception en préfecture
051-820964260-20251205-CA25_12_231-DE
Reçu le 19/12/2025

The facility is the property of

REDEVANCES EXTRA-AERONAUTIQUES

I. REDEVANCES DOMANIALES

L'usage de l'espace public de l'Aéroport de Vatry donne lieu au versement d'une redevance d'occupation domaniale sous la forme d'une redevance mensuelle de 10,65€ HT/m²/mois hors charges locatives.

Les charges locatives (eau, énergies, enlèvement des bennes à déchets, entretien des communs et des espaces verts) s'élèvent à 6 €/m²/mois.

La 1^{ère} mise à disposition des cartes magnétiques d'accès est effectuée à titre gracieux, le remplacement sera facturé 50,00€.

Les emplacements de parking sécurisés poids lourd situés dans l'enceinte du Fret 1 et Fret 2 sont facturées selon convention et sur devis préalable.

Le détail des offres des locaux et leurs surfaces sont disponibles sur simple demande (contact domanial en fin de document).

Le cahier des clauses et conditions d'utilisation en vigueur au 01/07/2020 est applicable aux conventions d'occupation et disponible sur demande (contact domanial en fin de document).

II. REDEVANCES DOMANIALES COURTE DUREE

Dans le cadre d'une occupation de courte durée, la redevance est calculée à la journée ou à la demi-journée.

Prestation/Localisation	Détail de la prestation	Prix HT
Salle de conférence - Aérogare Passagers (170 m ²) Capacité : tables et chaises pour 40 personnes ou chaises pour 70 personnes (Demande à faire au-delà)	1 journée	380,00 € (Charges incluses)
	½ journée	240,00 € (Charges incluses)
Les charges comprennent :		
<ul style="list-style-type: none"> - Le chauffage - La climatisation - L'énergie (eau – Electricité) - Les sanitaires - L'enlèvement des déchets - Le ménage - Le rangement de la salle 		
Facturation complémentaire :		
<ul style="list-style-type: none"> - La mise en place de la salle est possible sur devis préalable. 		

III. REDEVANCES POUR FILMS ET PRISES DE VUE

Une demande de devis préalable est nécessaire pour toutes prestations.

IV. REDEVANCES AFFICHAGE PUBLICITAIRE

L'Etablissement Public de Gestion de l'Aéroport de Vatry (EPGAV) met à disposition, dans l'enceinte de l'aérogare passagers, des emplacements aux fins d'affichage publicitaire :

➔ sous forme de bâches (à fournir) :

- 5 espaces dans le Hall Public, format d'1 emplacement : 2.5 x 5 m
- 5 espaces publicitaires en salle d'embarquement, format d'1 emplacement : 2.5 x 5 m
- 5 espaces publicitaires en salle d'arrivée, format d'1 emplacement : 2.5 x 3 m

➔ sur des écrans destinés à l'affichage des statuts des vols :

- 6 écrans 32 pouces dans le Hall Public, situés au-dessus des banques d'enregistrement
- 4 écrans 32 pouces en salles d'embarquement, situés au-dessus des comptoirs de vérification des cartes d'embarquement.

Dans le Hall Public, l'affichage publicitaire est possible sur les écrans (32 pouces) mis en service dans le cadre de l'enregistrement des passagers et de leurs bagages (entre 2 et 6 écrans sont utilisés simultanément en fonction de la volumétrie de passagers à traiter).

Dans les salles d'embarquement, l'affichage publicitaire est possible sur 4 écrans (32 pouces), allumés 2h avant le décollage et jusqu'à l'embarquement des passagers. L'affichage se fera de manière groupée sur l'intégralité des écrans en service à savoir entre 4 et 10 écrans simultanés. L'image publicitaire sera diffusée en alternance avec le statut des vols.

Chaque campagne de communication sur écran ou bâche publicitaire est soumise à :

- Une redevance de premier établissement (frais techniques de programmation).
- Une redevance d'occupation Hebdomadaire ou Mensuelle pour diffusion sur les écrans.

Tarification et attribution : sur devis et en fonction de la faisabilité technique et des espaces disponibles.

Merci d'adresser vos demandes au service immobilier de l'aéroport (contact en fin de document).



V. REDEVANCES DE STATIONNEMENT SUR PARKINGS VEHICULES

		HT	TTC
Stationnement voitures	Stationnement entre 0 et 2 heures	Gratuit	Gratuit
Parking P2, P3 et P4	Au-delà, par tranche de 24 heures indivisibles	€	5€
	Forfait stationnement 7 jours	€	25€
	Forfait au mois	€	100€
	En cas de perte du ticket	€	150€
Stationnement autocars, navettes passagers et taxi	Sur autorisation préfectorale et/ou autorisation aéroportuaire.	Gratuit	Gratuit
Parking P1			
Stationnement voitures parking éloigné	Toute durée	Gratuit	Gratuit

XCR AIRPORT

Rue Louis Blériot, 51320 Bussy-Lettrée – France
Tel : +33 3 26 64 82 57 • Port : +33 7 60 60 47 65

Accusé de réception en préfecture
www.xcr-airport.com
051-820964260-20251205-CA25_12_231-DE
Reçu le 19/12/2025

The facility is the property of



FACTURATION

I. DISPOSITIONS GENERALES

Sur tout aérodrome ouvert à la circulation aérienne publique, les services rendus aux usagers et au public donnent lieu à une rémunération, sous la forme de redevances perçues au profit de l'opérateur qui fournit le service.

Sur la base d'un programme communiqué par l'opérateur, XCR AIRPORT pourra pratiquer des remises tarifaires en fonction du volume d'activité ou pour le démarrage de nouvelles liaisons régulières ou charters (mesures incitatives, SGHA).

II. REFERENCE AU IATA SGHA (2023) AHM 810 MAIN AGREEMENT »

Sauf autres accords, les Conditions Générales de l'Aéroport de Vatry sont soumises à la version 2023 du Standard Ground Handling Agreement (SGHA) "AHM 810 Main Agreement" établi par l'International Aviation Transport Association (IATA) et tel que publié dans le Airport Handling Manual.

III. DISPOSITIONS APPLICABLES EN MATIERE DE PRESTATIONS AERONAUTIQUES

Flotte du bénéficiaire

Il appartient au bénéficiaire d'informer XCR AIRPORT de toute modification apportée à sa flotte pour les aéronefs utilisant ou susceptibles d'utiliser l'Aéroport de Vatry :

Achats, ventes, locations, leasings, modifications des caractéristiques des aéronefs, ...etc. Le bénéficiaire pourra se prévaloir la régularisation sur les factures déjà émises. Les modifications ne seront effectives qu'à compter de la date de réception par l'aéroport de la notification des modifications ou du certificat de navigabilité.

Déclaration d'exonération de T.V.A.

Tous les tarifs sont présentés hors T.V.A.

La T.V.A. est facturée au taux normal en vigueur (20,0 % au 1er janvier 2014).

Le régime d'application de la T.V.A. sur les prestations aéroportuaires et prestations d'assistance, a été défini par la loi des finances du 31 décembre 1995 qui est résumée ci-dessous :

Exploitant d'aéronef		
Compagnies aériennes Françaises de transport agréées (*) réalisant moins de 80% de leur trafic en international		Assujetties
Compagnies aériennes Françaises de transport agréées (*) réalisant 80% ou plus de leur trafic en international		Exonérées
Compagnies aériennes étrangères de transport agréées et aéronefs d'états étrangers utilisés dans le cadre de missions déclarées		Exonérées
Aviation privée, d'affaire et sociétés de travail aérien		Assujetties
Aéronefs militaires Français et étrangers, aéronefs d'états, Français et étrangers		Assujetties

(*) Entreprises définies dans les articles L.6412-1 et -2 du Code des transports.

XCR AIRPORT

Rue Louis Blériot, 51320 Bussy-Lettrée – France
 Tel : +33 3 26 64 82 57 • Port : +33 7 60 60 47 65

Accusé de réception en préfecture
www.xcr-airport.com
 051-820964260-20251205-CA25_12_231-DE
 Reçu le 19/12/2025

The facility is the property of



Les conditions d'exonérations seront appliquées en fonction de l'instruction du Code Général des Impôts en vigueur à la date d'application des tarifs (4^o II de l'article 262) comme suit :

« Les compagnies françaises mentionnées à l'annexe A et l'ensemble des compagnies étrangères, à l'exception de celles mentionnées à l'annexe B de l'instruction, ne sont plus tenues de délivrer une attestation. Seules les compagnies françaises non mentionnées à l'annexe A et les compagnies étrangères mentionnées à l'annexe B, et souhaitant bénéficier de cette exonération s'engagent à fournir à l'Aéroport Paris Vatry une attestation valable pour l'année en cours. »

Ce document certifie que les services à destination ou en provenance de l'étranger ou des DOM TOM, à l'exclusion de la France Métropolitaine, représentent au moins 80% des services exploités par le bénéficiaire (article 262 du Code Général des Impôts). Le bénéficiaire s'engage à faire parvenir à l'Aéroport de Vatry cette attestation pour le 20 janvier de chaque année au plus tard pour une application au 1^{er} janvier.

En l'absence de cette attestation, l'Aéroport de Vatry émettra les factures du bénéficiaire avec le taux de T.V.A. en vigueur. Dans ce cas, le bénéficiaire ne pourra se prévaloir de régularisation sur les factures déjà émises. Les modifications ne seront effectives qu'à compter de la date de réception de l'attestation.

Pour les appareils ou vols effectués pour le compte d'une autre compagnie, l'application de la T.V.A. est fonction du régime auquel est soumise la compagnie qui est facturée pour les prestations aéroportuaires.

IV. FACTURATION, DEBOURS, MODES ET DELAIS DE REGLEMENT

FACTURATION

En cas de non-paiement au comptant par le bénéficiaire dont l'aéronef utilise l'aéroport pendant les heures d'ouverture du Bureau des Opérations, la facture sera adressée au bénéficiaire, majorée d'une somme forfaitaire de frais de facturation de 10% ; cette somme forfaitaire ne dispensant pas des frais éventuels de relance et de contentieux prévus ci-dessous.

Les redevances extra aéronautiques sont payables sur facture émise par l'aéroport.

MODES DE REGLEMENT

Le bénéficiaire pourra acquitter ses factures :

- par chèque bancaire libellé au nom de l'Agent Comptable
 - par virement bancaire
- BIC : TRPUFRP1
IBAN : FR76 1007 1510 0000 0020 0338 562

XCR AIRPORT

Rue Louis Blériot, 51320 Bussy-Lettrée – France
Tel : +33 3 26 64 82 57 • Port : +33 7 60 60 47 65

Accusé de réception en préfecture
051-820964260-20251205-CA25_12_231-DE
Reçu le 19/12/2025

The facility is the property of



Sur le compte de :

AEROPORT DE VATRY ETS PUBLIC DE GESTION TRESOR PUBLIC 51000 CHALONS EN CHAMPAGNE			
CODE BANQUE	CODE GUICHET	NUMERO DE COMPTE	CLE RIB
10071	51000	00002003385	62

IMPORTANT

Merci d'indiquer les références portées sur la facture (N° client / N° Titre / N° Facture)

Note : Les frais bancaires relatifs aux règlements opérés par l'intermédiaire d'établissements bancaires sont à la charge du client, qui devra stipuler sur son ordre : « frais à la charge de l'émetteur ».

DÉLAIS DE RÉGLEMENT

Les factures doivent être payées à leur date d'échéance mentionnée sur la facture ou à défaut à 30 jours à réception de la facture.

V. RECLAMATIONS, RECOUVREMENT

Les réclamations ne sont pas suspensives de paiement.

Elles doivent être transmises avant l'exigibilité de la facture à l'adresse ci-dessous :

Etablissement Public de gestion de l'Aéroport de Vatry

Rue Louis Blériot

51320 BUSSY LETTRÉE

France

En cas de retard dans les règlements, l'Etablissement Public de gestion de l'Aéroport de Vatry :

- Se réserve le droit d'exiger le règlement immédiat de l'ensemble des prestations facturées ;
- Peut appliquer aux sommes échues des intérêts de retard à un taux égal à 3 fois le taux d'intérêt légal ;
- Une somme forfaitaire de 40€ pour des frais de recouvrement ;
- Ouvre droit à un intérêt calculé sur la base du taux d'intérêt de la Banque Centrale Européenne majoré de 10 points ;
- Peut appeler sur simple mise en demeure les garanties constituées et les cautions fournies.

VI. GARANTIES, CAUTION

Tout usager est tenu de fournir des garanties financières suffisantes en fonction du trafic prévisionnel estimé, du montant et de la durée du contrat d'assistance en escale ou de la convention d'occupation.

Ainsi, toute compagnie régulière desservant l'aéroport de Vatry est soumise au dépôt d'une caution équivalente à un mois de redevances aéronautiques et de coûts d'assistancess estimés.

VII. CONTENTIEUX

Au choix de l'Aéroport de Vatry, la procédure de contentieux peut revêtir les modalités suivantes :

- Mise en œuvre de la procédure prévue par le Code des transports

« Article L. 6123-2. Après mise en demeure infructueuse du redevable de régulariser sa situation, la saisie conservatoire d'un aéronef exploité par le redevable ou lui appartenant peut-être requise auprès du juge du lieu d'exécution de la mesure par les autorités et dans les situations suivantes :

- Le ministre chargé des transports, (...)
- L'exploitant d'aérodrome, en cas de non-paiement ou de paiement insuffisant des redevances aéroportuaires ;
- L'Autorité de contrôle des nuisances aéroportuaires, (...)

L'ordonnance du juge de l'exécution est transmise aux autorités responsables de la circulation aérienne de l'aérodrome aux fins d'immobilisation de l'aéronef. L'ordonnance est notifiée au redevable et au propriétaire de l'aéronef lorsque le redevable est l'exploitant.

Les frais entraînés par la saisie conservatoire sont à la charge du redevable.

Le paiement des sommes dues entraîne la mainlevée de la saisie conservatoire. »

- Procédure de droit commun

Toute question relative aux Conditions Générales ainsi qu'aux prestations régies par ces Conditions Générales sera soumise à la loi Française, à l'exclusion de tout autre droit. Seule la version Française des présentes Conditions Générales fait foi en cas de litige.

Toute contestation survenant à l'occasion de l'interprétation ou de l'exécution des présentes Conditions Générales et/ou des prestations qu'elles régissent sera de la seule compétence des tribunaux de Châlons-en-Champagne.

CONTACTS

Établissement Public de Gestion de l'Aéroport de Vatry
Rue Louis Blériot
51320 BUSSY LETTRÉE

Service	Téléphone	E-mail
Direction	+33 3 2664 8257	fpauquet@xcr-airport.com
Escale / Opérations	+33 3 2664 8230	ops@xcr-airport.com
Bureau fret	+33 3 2664 8225	handling@xcr-airport.com
Recouvrement	+33 3 2664 8282	agentcomptable@xcr-airport.com
Facturation	+33 3 2664 8246	comptaclients@xcr-airport.com
Domanial	+33 3 2664 8207	immo@xcr-airport.com
Avitaillement : service commercial	+33 (0) 608 437 747	jbrogniart@wfscorp.com
Avitaillement : demande d'avitaillement		fuel24@wfscorp.com
Avitaillement : station XCR	+33 (0)7 56 19 45 63	XCR.GPO-A@wfscorp.com



XCR AIRPORT

Rue Louis Blériot, 51320 Bussy-Lettrée – France

Tel : +33 3 26 64 82 57 • Port : +33 7 60 60 47 65

Accuse de réception en préfecture
051-820964260-20251205-CA25_12_231-DE
Reçu le 19/12/2025

The facility is the property of



Accusé de réception en préfecture
051-820964260-20251205-CA25_12_231-DE
Reçu le 19/12/2025